

académie
Bordeaux

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Dordogne
éducation
nationale

Périgueux, le 18 juin 2012

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Monsieur le Secrétaire départemental
SNUipp – FSU Dordogne

Cabinet

Monsieur le Secrétaire départemental,

N° 249

Affaire suivie par
Marie-Annick BONY

Tél. : 05 53 02 84 70
Fax : 05 53 02 84 91

marie-annick.bony@ac-
bordeaux.fr

20, rue A. de Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

Par courrier en date du 12 juin, vous me sollicitez concernant l'avenir des personnes en contrats aidés dédiés à l'assistance administrative.

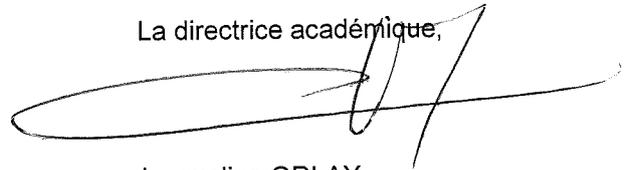
Vous indiquez que ces personnes attendent avec inquiétude une réponse. Cette réponse a été donnée par l'employeur, le lycée Bertran de Born, avec l'envoi d'un courrier notifiant la fin du contrat au 30 juin.

Les contrats EVS « assistance administrative aux directeurs d'école » répondent à une enveloppe budgétaire particulière qui, à ce jour, n'est pas reconduite. Cette enveloppe est déléguée par le ministère pour chaque académie.

Si d'éventuels changements interviennent d'ici la fin du mois de juin et en fonctions des directives données, je ne manquerai pas d'informer les partenaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice académique,



Jacqueline ORLAY